



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 25	DCM 109-2023 Date de la convocation : mardi 21 mars 2023
--	--

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, MAILLE Dany, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie, MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu, MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers-ères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par JF. AUDRIN, HARDEMAN Guislaine par CARMONA Robert, FOULQUIER Audrey par MASSONNET Christian, DENJEAN Lucie par RUST Albert, GIRAUDON Nicolas par SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian par BLOND Laurent, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par BOUCHAMI Muriel.

Absents-es et excusés-ées

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

APUREMENT COMPTE 1069 (COMTE DE GESTION) – PASSAGE EN M57

Afin d'effectuer le passage au référentiel budgétaire et comptable M14 à M57, il convient d'apurer le compte 1069 (au compte de gestion) via le 1068.

Pour ce faire, il conviendra d'émettre un mandat d'ordre mixte au compte 1068.

La dépense est donc prévue au budget 2023 en DI - 1068

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'accepter le mandatement e dépense d'investissement au compte 1068 d'une somme de 38 080.32€
- D'accepter l'inscription de cette écriture au budget primitif 2023

Transmis le :
Publié le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Jean-François AUDRIN

